



ETAT DE VAUD  
Département des institutions  
et des relations extérieures

SERVICE DE LA POPULATION

**DIVISION ASILE**

Avenue de Beaulieu 19 – 1014 Lausanne

A rappeler dans toute correspondance

**Dossier xxx-xxx**

**N/réf : xxx**

**V/réf**

Lausanne, le xx novembre 2004

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

Au vu de la décision de renvoi dont vous faites l'objet et du refus de l'Office fédéral des réfugiés (ODR) de vous octroyer l'admission provisoire dans le cadre de la circulaire IMES/ODR du 21.12.2001, nous vous rappelons votre obligation de quitter la Suisse.

Aussi, nous vous prions de vous présenter, muni(e) du présent avis, au SERVICE DE LA POPULATION, **Division Asile**, Av. de Beaulieu 19 à Lausanne (bus N° 3, arrêt St-Roch)

**le xx novembre à xxhxx**

afin de préparer le retour dans votre pays d'origine, de convenir de la date de votre vol de retour (dans la limite des disponibilités des sièges sur les compagnies aériennes concernées) et de vous remettre le plan de vol.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur le fait que, si vous deviez:

- ne pas honorer la présente convocation,
- ne pas collaborer dans la fixation de la date du vol,
- refuser de signer le plan de vol ou
- ne pas vous rendre à l'aéroport aux date et heure fixées,

ces éléments seraient retenus comme des indices concrets faisant craindre que vous vous soustrayez au refoulement et à l'obligation de collaborer au sens des dispositions des articles 13f de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) et 8 alinéa 1 lettre a et alinéa 4 de la loi sur l'asile (LAsi).

**Nous serions dès lors amenés à requérir l'application des mesures de contrainte à votre rencontre.**

En espérant que vous prendrez bonne note de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**DIVISION ASILE**